

BARATIER

Morsures de patou, le sentier interdit



Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

En un mois, trois randonneurs ont été mordus par un chien de protection sur la route forestière qui mène à la montagne de Siguret, au-dessus du village de Baratier. Les moutons présents sur l'alpage ont subi plusieurs attaques, et les chiens de troupeau sont à cran. Par mesure de précaution, la maire de Baratier a interdit l'accès au chemin.

BARATIER Temporaire, l'arrêté municipal pris par la maire vise à assurer « la sécurité publique »

Morsures de patou : l'accès à la montagne de Siguret interdit



Vététistes, randonneurs et véhicules (hors professionnels) n'ont plus le droit de circuler sur la portion de chemin forestier entre "La grande rocade" et la chapelle Saint-Roch jusqu'au 31 août. Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

Trois personnes ont été mordues depuis le début de l'été par un chien de protection à l'alpage de la montagne de Siguret. Les chiens de protection sont en alerte, le troupeau ayant subi trois attaques depuis juillet. Alors, le 4 août dernier, la maire de Baratier Christine Maximin a pris la décision d'interdire la circulation aux véhicules, vélos et autres piétons, sur le chemin forestier qui donne accès à la montagne.

Mardi 4 août, Christine Maximin, maire de la commune haute-alpine de Baratier, a pris un arrêté municipal pour interdire la circulation sur le chemin rural de la route forestière n° 16 dite « La grande rocade », dans la

montagne de Siguret. Mesure valable jusqu'à la chapelle Saint-Roch et en vigueur jusqu'au 31 août. La raison ? Trois personnes ont été mordues par des chiens de protection de troupeau.

La municipalité veut éviter de nouvelles morsures aux vététistes et randonneurs, nombreux l'été. « La configuration de la montagne de Siguret ne permet pas la distanciation des

troupeaux et des chiens de protection avec les randonneurs et les vététistes. Il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre toutes les dispositions propres afin d'éviter tout

accident et incident », justifie l'arrêté municipal. L'accès est ainsi réservé aux propriétaires, bergers, éleveurs du secteur, louvetiers, chasseurs autorisés pour les tirs de défense, à l'Office national des forêts ou encore aux services municipaux.

« 5 ou 6 attaques de loups par jour dans les Hautes-Alpes » selon le président de la chambre d'agriculture

Le berger basé en Haute-Savoie Joseph Bouisson n'est pas passé à côté de l'information. Pour rappel, ce dernier avait créé le buzz en répondant dans une vidéo au journaliste Hugo Clément, qui s'était ému de l'abattage d'un loup au Monêtier-les-Bains, le 5 juillet dernier.

Sur les réseaux sociaux, Joseph Bouisson félicite le maire de réserver la montagne aux activités pastorales. L'alpagiste fait le lien entre morsures de chiens et attaques de loup qui « se sont intensifiées ». « Nous mettrons des chiens de protection autant qu'il faut pour que cessent les attaques sur nos troupeaux », prévient-il.

Cette vision n'est pas partagée par les éleveurs de Baratier qui voient là un enjeu de sécurité publique plus qu'un positionnement dans un débat autour du loup.

Un impact sur le tourisme en montagne

Mais Éric Lions, président FDSEA de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, rapporte « cinq ou six attaques de loups sur les troupeaux par jour dans les Hautes-Alpes » et « de chiens de protection mis à rude épreuve » pour expliquer les morsures.

Pour Éric Lions, cette situation a des conséquences directes sur le tourisme en montagne : « À cause de la prédation, il y a beaucoup de chiens de protection. Ils ne font pas forcément bon ménage avec les randonneurs ou les sportifs, qui ne respectent pas toujours les consignes.

Les gens traversent au milieu des troupeaux parfois et, comme les chiens de protection sont sous pression permanente des loups, ils peuvent mordre.

Je ne peux pas me prononcer à la place de la maire, mais c'est directement lié à la prédation.

Ce sont les dommages collatéraux. On est en train de mettre des chiens pour protéger les troupeaux un peu partout : c'est le revers de la médaille.

C'est dommageable pour un département touristique comme le nôtre. »

Clémence BRUNO

« Ça n'a vraiment rien à voir avec être pro ou anti-loup, c'est une question de sécurité publique »



Aux panneaux du ministère de la Transition écologique détaillant le comportement à avoir face aux chiens de protection, Audrey Roux, la responsable de l'alpage, a ajouté un immense panneau peint pour prévenir les promeneurs. En vain. Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

Sur le chemin forestier dit « La grande rocade », samedi 8 août, on croise des chevaux, des vététistes, des vacanciers qui pique-niquent et d'autres qui jouent aux boules.

Le chemin praticable même en citadine, relie les Orres à Crots, et offre une vue imprenable sur la vallée.

Une des intersections, celle qui mène à la chapelle Saint-Roch, est barrée par une barrière métallique sur laquelle est apposé l'arrêté de la mairie de Baratier.

À partir de ce point, randonneurs, vététistes, automobilistes n'ont plus le droit de circuler.

Juste à côté, un panneau vert — de ceux qui jalonnent les chemins de randonnée de France —

prévient de la présence de patou et détaille le comportement à adopter. Un autre, peint à la main, indique en grosses lettres : « Attention présence de loups sur alpage, chiens de protection en alerte ».

Trois attaques depuis le début de l'été, des chiens en alerte

Depuis début juillet, le troupeau a subi trois attaques. « Elles ont toutes eu lieu de jour. La nuit, les bêtes sont dans un parc électrifié », précise Audrey Roux. L'éleveuse installée à Baratier est responsable de l'alpage. Et 200 des 800 bêtes lui appartiennent. Seulement une des attaques a été

attribuée au loup par les autorités. Dans les deux autres cas, les restes de l'attaque étaient insuffisants pour l'authentifier — il faut la médaille de la bête et sa carcasse. Quoiqu'il en soit, les deux chiens de protection du troupeau sont en constante alerte.

La publication de l'arrêté a provoqué sur les réseaux sociaux une salve de réactions... autour du loup. « Ça n'a vraiment rien à voir avec le débat pro ou anti-loup. C'est une question de sécurité publique. D'une part, les chiens sont sous tension, de l'autre, les gens n'ont pas le comportement adéquat ou ne sont pas informés sur l'attitude à adopter sur un alpage. » D'ailleurs, l'éleveuse de 36 ans balaye cette question.

« Je fais ce métier par passion. Il y a des débats autour du loup, de la consommation de viande... Je ne veux pas y entrer. Je veux simplement que les gens respectent le lieu et ceux qui y travaillent. »

L'arrêté a été publié à la suite des morsures de trois personnes par un des chiens de protection.

Elles ont déposé plainte. « J'ai rajouté plusieurs panneaux entre la station et l'alpage, j'en ai fait un moi-même.

Je ne sais pas ce que je peux faire de plus » déclare Audrey Roux.

La particularité de cet alpage, qui est privé et loué pour une durée de cinq ans aux éleveurs, est d'être boisé, dans un vallon en cul-de-sac. Le chemin, lui, serpente au milieu du troupeau.

Il est donc impossible de le contourner.

Seule solution, à pied ou à vélo : marcher lentement, ne pas traverser les troupeaux, être discret, parler calmement aux chiens de protection sans les regarder frontalement et laisser le chien établir que vous n'êtes pas menaçants pour les bêtes.

Les deux chiens appartiennent au berger dont c'est la première estive là-haut.

« Quand on y est allé et qu'on l'a rencontré, les chiens sont venus nous voir, nous ont reniflé. On n'a pas bougé et ils sont repartis » raconte l'éleveuse. Les morsures ont amplifié le stress déjà présent à cause du prédateur.

Alors Audrey Roux voit dans cet arrêté comme un soutien au pastoralisme. « Honnêtement, je ne savais pas qu'il était possible d'avoir un tel arrêté. Dans ce cas, ça nous apparaît comme un moindre mal. »

Sandie BIRCAN

Une décision prise pour « éviter de nouveaux incidents »

Le maire de Baratier, Christine Maximin, a réagi par voie de communiqué de presse dimanche 9 août. « Entre mi-juillet et ce début du mois d'août, deux randonneurs et un jeune vététiste ont été mordus par des chiens de protection de troupeau sur le secteur de la montagne de Siguret. Madame le maire de Baratier, garante de la sécurité sur sa commune, s'est vue contrainte de prendre, en urgence, cet arrêté municipal interdisant l'accès aux randonneurs et aux vététistes et cela de manière temporaire, jusqu'au 31 août, sur un secteur très localisé.

Objectif : « permettre la cohabitation entre tous les usagers de la montagne »

Cette décision a été prise dans l'objectif d'éviter de nouveaux accidents. Ainsi le 16 juillet, une jeune fille de 16 ans accompagnée de ses grands-parents est mordue au mollet, le 1^{er} août, c'est un garçon de 11 ans qui est victime d'une morsure similaire. Lundi 3 août, la gendarmerie d'Embrun identifie un troisième cas de morsure de chien survenu le 30 juillet sur une autre personne, détaille le communiqué.

« La montagne de Siguret est un vallon en entonnoir, étroit, ne permettant pas une distanciation suffisante entre les promeneurs et l'activité pastorale. La pâture de Clot La Sagne est une propriété indivise à laquelle on accède par un chemin rural ; cette configuration des lieux a largement pesé sur cette décision. Une expertise comportementale des chiens a été demandée à leur propriétaire. Des visites sur site avec des personnes expertes du milieu et du pastoralisme vont être organisées afin de trouver la solution la mieux adaptée. L'objectif est de permettre la cohabitation entre tous les usagers de la montagne. »

Christine Maximin rappelle au passage la lourde charge des maires, « toujours en première ligne pour assurer la sécurité des personnes et des biens avec des moyens limités ». Elle estime « indispensable que les services de l'État, le monde agricole, les environnementalistes et scientifiques poursuivent leurs échanges et concertations pour réfléchir ensemble à des solutions permettant la cohabitation de tous les usagers et la protection de la biodiversité. Christine Maximin et son conseil municipal seront autour de la table pour favoriser cette démarche constructive de manière sereine ».

L'ancien maire « soutient totalement » la décision

Jean Bernard a été pendant 19 ans le maire de Baratier. Ancien technicien d'élevage, il estime que « tous ces problèmes de morsures sont une cause indirecte de la présence du loup et de la protection des troupeaux ». Il poursuit : « Il n'est quand même pas normal de priver les gens du pays et les estivants de balade dans nos alpages à cause de ces chiens. Notre pays vit du tourisme et cela donne une bien triste image de marque aux gens qui ont peur d'être mordus. Un jour il y aura un drame... mais de tout cela, les signataires de la convention de Berne se moquent éperdument.

L'État doit prendre ses responsabilités si un accident grave arrivait, car aucun éleveur ne souhaitait avoir ces patous ou autres bergers d'Anatolie ».

« Je soutiens totalement l'arrêté de Madame le maire car les randonneurs ne sont plus en sécurité. Aucune protection contre le loup n'est efficace et elle déprime beaucoup d'éleveurs qui aiment leurs brebis et sont découragés. C'est une honte... »